

DÉVIATION du 04 au 15 MARS 2019

AVIS DE MONSIEUR LE MAIRE DE JUIGNÉ-LES-MOUTIERS

OBJET : Travaux d'étanchéité sur l'ouvrage « Le Pont du Fourneau »

COMMUNE : Ombrec d'Anjou (communes déléguées de Pouancé et de La Prévrière)

VOIE CONCERNEE : RD 878 du PR 0+2281 au PR 2+676

DATE : Du 04 au 15 Mars 2019

NATURE DE LA MESURE : Déviation (plan joint)

La circulation sera rétablie de la manière suivante :

Depuis Juigné-les-Moutiers : les automobilistes seront déviés par la RD 34 (département 44) puis la RD 231 en direction de Combrée (via Saint-Michel-et-Chanveaux), la RD 81 en direction de Bourg-l'Evêque et la RD 775 en direction de Pouancé et vice versa pour l'autre sens de circulation.

Depuis Pouancé : les automobilistes emprunteront la RD 878 (en direction de Chateaubriant) puis la RD 771 (au niveau du giratoire de la route de Chateaubriant) en direction de Rennes, la RD 775 (giratoire de la Chaise) en direction d'Angers, la RD 81 en direction de Combrée puis la RD 231 en direction de Juigné-les-Moutiers (via Noëllet et Saint-Michel-et-Chanveaux) et vice versa pour l'autre sens de circulation.

La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

La signalisation de déviation sera mise en place et entretenue par Marc SA de Boufferre.

La signalisation de chantier sera mise en place et entretenue par Marc SA de Boufferre.

Avis de Monsieur le Maire de la commune de Juigné-les-Moutiers :

Favorable
Défavorable



A Juigné-les-Moutiers, le 20/02/2019

Le Maire,

P. Adoin
Gohier
Cady



PLAN DE DÉVIATION

